



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

> Société / Organisme (Exposant)

A retourner avant le 16/02/09

> Raison Sociale

> Responsable du Dossier

Mme Mlle M.

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

> Société / Organisme (Facturation) - à compléter si différence

Mme Mlle M.

Nom du souscripteur : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

> Nom Commercial

afin d'assurer la visibilité de votre société sur les supports de communication, nous vous remercions de bien vouloir indiquer votre Nom Commercial (par défaut, nous référencerons la "Raison Sociale" inscrite au dessus)

> Activité Principale

Procédure :

> **Inscription** : pour valider votre demande d'inscription, merci de compléter et de nous retourner :

- ce **Formulaire d'Inscription**
- l'**Offre de Participation** de votre choix (page 2, 3 ou 4), signée accompagnés **impérativement** du **règlement du montant total de votre participation**.

> **Mobilier** : afin d'améliorer le confort et les conditions d'accueil sur votre stand, nous vous proposons en page 6 une sélection de mobilier à réserver directement auprès du fournisseur du salon (Bon de commande Caen Parc Expo - page 7).

> **Préparation de votre participation** : les éléments utiles (référencement Guide, Dossier Technique, commandes de branchement internet, d'enseigne, de badges, ...) vous seront adressés par la suite.

Attribution des stands : les emplacements sont attribués par les organisateurs, par espace thématique et par ordre d'arrivée des demandes, au prorata des surfaces et en fonction des emplacements disponibles.

Les documents sont à retourner :

avant le : 16/02/2009

par courrier à :

**Alter Expo
Planète Créa
6 Parc de Brocéliande
35760 Saint Grégoire**

**Pour tout complément
d'information,**

n'hésitez pas à nous contacter :

**Alter Expo - Maëlys LUCAS
Tél. 02 99 23 72 00**



OFFRE DE PARTICIPATION EXPOSANT

A retourner avant le 16/02/09

★ Descriptif

o **Mise à disposition d'un stand équipé d'une surface de 9 m².**

moquette - dotation mobilière (1 table rectangulaire H.75 et 3 chaises coque plastique) - cloisons et bandeaux - enseigne double-face - éclairage - branchement électrique (3 kW) - nettoyage - gardiennage général du salon - frais de gestion - badges exposants - référencement de votre société (coordonnées, contacts, activités, produits) dans le Guide du salon - mention de votre entreprise sur l'invitation (liste des exposants) et sur le site Web

o **Mise à disposition de Kits Communication** pour informer vos clients et prospects :

- Invitations (à personnaliser avec votre tampon sous la mention "Invité par")
- Affiches
- Présentoirs

o **Montant forfaitaire de l'offre : 1.476,00 € HT**

★ Options - indissociables de l'offre

→ **Stand** - En complément du stand équipé mis à votre disposition :

- Réservation de surface supplémentaire** (par 3m²) : tranche(s) de 3m² x 492,00€ HT : € HT
- Réservation d'angle(s)** pour ouvrir votre stand sur 2 allées : angle(s) x 196,00€ HT : € HT

→ **Mini-Ateliers** - Mise à disposition d'un espace aménagé au sein de l'exposition, vous permettant de réaliser confortablement des présentations de vos services et produits : dispositif de sonorisation et de vidéo-projection, mobilier pour 20 participants, programmation annoncée sur les supports du Salon - Durée : 30 mn.

- Réservation de 2 créneaux sur un Espace commun "Mini-Ateliers", au coeur du Salon**
1 créneau par jour 625,00 € HT
- Réservation d'un Espace "Mini-Ateliers", attenant à votre stand**
6 créneaux par jour, espace personnalisable avec exclusivité de présence 3.000,00 € HT

Merci de cocher l(es) option(s) de votre choix. N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information.

→ **Publicité dans le guide du salon** - Insertion quadri (publicité institutionnelle ou publi-information - hors pages de couverture) :

- Réservation d'un bandeau bas de page** (1/4 de page) 650,00 € HT

★ Bon de commande

Règlement du **montant total TTC à la commande, à retourner avant le 16/02/09**

- Je choisis de régler par (merci de cocher le mode de règlement choisi) :
- Chèque** à l'ordre de la **Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen** TVA 19,6% _____ €
- Virement bancaire** au compte de **Banque CIC de la CCI de Caen** Montant total TTC _____ €

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
30027	16087	00015452901	97	Caen Entreprises

→ Je souhaite être exposant au salon Planète Créa 2009 et je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de participation figurant en page 5 et en accepter toutes les clauses sans réserve ni restriction.

Société/organisme :

Nom du signataire :

Fait à : le :

Cachet & Signature

Obligatoires



OFFRE DE PARTENARIAT ***

A retourner avant le 16/02/09

★ Descriptif

o Mise à disposition d'un stand équipé d'une surface de 12 m².

emplacement préférentiel (angle en option) - moquette - dotation mobilière (1 table rectangulaire H.75 et 3 chaises coque plastique) - cloisons et bandeaux - enseigne double-face - éclairage - branchement électrique (3 kW) - nettoyage - gardiennage général du salon - frais de gestion - badges exposants - référencement de votre société (coordonnées, contacts, activités, produits) dans le Guide du salon - mention de votre entreprise sur l'invitation (liste des exposants) et sur le site Web

o Présence de votre logo sur les supports de communication du salon : *Insertion quadri*

- Affiches 40cm*60cm
- Guides du Salon : Page intérieure
- Cartes d'invitation visiteurs : Au dos
- Site Internet avec lien sur votre site : Page partenaires

o Mise à disposition de Kits Communication pour informer vos clients et prospects :

- Invitations (à personnaliser avec votre tampon sous la mention "Invité par")
- Affiches
- Présentoirs

o Montant forfaitaire de l'offre : 4.000,00 € HT

★ Options - indissociables de l'offre

→ **Stand** - En complément du stand équipé mis à votre disposition :

- Réservation de surface supplémentaire (par 3m²) :** tranche(s) de 3m² x 492,00€ HT : € HT
- Réservation d'angle(s)** pour ouvrir votre stand sur 2 allées : angle(s) x 196,00€ HT : € HT

→ **Publicité dans le guide du salon** - Insertion quadri (publicité institutionnelle ou publi-information - hors pages de couverture) :

- Réservation d'un bandeau bas de page** (1/4 de page) 650,00 € HT
- Réservation d'une page de présentation** 1.600,00 € HT

→ **Mini-Ateliers** - Mise à disposition d'un espace aménagé au sein de l'exposition, vous permettant de réaliser confortablement des présentations de vos services et produits : dispositif de sonorisation et de vidéo-projection, mobilier pour 20 participants, programmation annoncée sur les supports du Salon - Durée : 30 mn.

- Réservation de 2 créneaux sur un Espace commun "Mini-Ateliers", au coeur du Salon**
1 créneau par jour 625,00 € HT
- Réservation d'un Espace "Mini-Ateliers", attenant à votre stand**
6 créneaux par jour, espace personnalisable avec exclusivité de présence 3.000,00 € HT

Merci de cocher l(es) option(s) de votre choix. N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information.

★ Bon de commande

Règlement du **montant total TTC à la commande, à retourner avant le 16/02/09**

→ Je choisis de régler par (merci de cocher le mode de règlement choisi) :

- Chèque à l'ordre de la **Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen**
- Virement bancaire au compte de **Banque CIC de la CCI de Caen**

o Total : offre + option(s) éventuelle(s) HT _____ €

TVA 19,6% _____ €

Montant total TTC _____ €

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
30027	16087	00015452901	97	Caen Entreprises

→ Je souhaite être Partenaire Officiel du salon Planète Créa 2009 et je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de participation figurant en page 5 et en accepter toutes les clauses sans réserve ni restriction.

Société/organisme :

Nom du signataire :

Fait à : le :

Cachet & Signature

Obligatoires



OFFRE DE PARTENARIAT ****

A retourner avant le 16/02/09

★ Descriptif

o **Mise à disposition d'un stand équipé d'une surface de 18 m² en angle.**

emplacement préférentiel en angle - moquette - dotation mobilière (1 table rectangulaire H.75 et 3 chaises coque plastique) - cloisons et bandeaux - enseigne double-face - éclairage - branchement électrique (3 kW) - nettoyage - gardiennage général du salon - frais de gestion - badges exposants - référencement de votre société (coordonnées, contacts, activités, produits) dans le Guide du salon - mention de votre entreprise sur l'invitation (liste des exposants) et sur le site Web

o **Présence de votre logo sur les supports de communication du salon : Insertion quadri**

- Guides du Salon : 1ère de couverture
+ Insertion à l'intérieur du guide : Pages Edito - Index alphabétique Exposants - Annuaire Exposants
- Cartes postales
- Cartes d'invitation visiteurs : 1ère de couverture
- Site Internet avec lien sur votre site : Pages Accueil et Partenaires
- Affichage grand public : 20cm*40cm, 40cm*60cm, 120cm*176cm, 240cm*160cm et 4m*3m
- Encarts publicitaires : Presse spécialisée et grand public

o **Réservation d'une page de présentation quadri** dans le Guide du salon (publicité institutionnelle ou publi-information) - hors pages de couverture -

o **Mise à disposition de Kits Communication** pour informer vos clients et prospects :

- Invitations (*repiquage noir & blanc de votre logo par nos soins sous la mention "Invité par"*)
- Affiches
- Présentoirs

o **Mini-Ateliers** - Mise à disposition d'un espace aménagé au sein de l'exposition, vous permettant de réaliser confortablement des présentations de vos services et produits : dispositif de sonorisation et de vidéo-projection, mobilier pour 20 participants, programmation annoncée sur les supports du Salon - Durée : 30 mn.

- **Réservation de 2 créneaux sur un Espace commun "Mini-Ateliers", au coeur du Salon**
1 créneau par jour

o **Montant forfaitaire de l'offre : 10.000,00 € HT**

★ Options - indissociables de l'offre

→ **Mini-Ateliers** (remplace la réservation des 2 créneaux sur un espace commun "Mini-Ateliers" décrite ci-dessus)

Réservation d'un Espace "Mini-Ateliers", attendant à votre stand

6 créneaux par jour, espace personnalisable avec exclusivité de présence

3.000,00 € HT

Merci de cocher l(es) option(s) de votre choix. N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information.

★ Bon de commande

Règlement du montant total TTC à la commande, à retourner avant le 16/02/09

→ Je choisis de régler par (merci de cocher le mode de règlement choisi) :

Chèque à l'ordre de la **Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen**

Virement bancaire au compte de **Banque CIC de la CCI de Caen**

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
30027	16087	00015452901	97	Caen Entreprises

o **Total** : offre + option(s) éventuelle(s) HT _____ €

TVA 19,6% _____ €

Montant total TTC _____ €

→ Je souhaite être Partenaire Officiel du salon Planète Créa 2009 et je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de participation figurant en page 5 et en accepter toutes les clauses sans réserve ni restriction.

Société/organisme :

Nom du signataire :

Fait à : le :

Cachet & Signature

Obligatoires

Article 1 – Objet et champ d'application :

1.1 Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités de réservation et de participation au salon « Planète Créa 2009 » (ci-après le « Salon »).

1.2 Dans le présent règlement, sont désignées :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Calvados, en leur qualité d'organisateur de la manifestation (ci-après les « Organisateur »),
- la SARL Alter Expo, dont le siège est situé à Saint Grégoire (35), agissant en tant que Commissaire Salon mandaté par les Organisateur (ci-après le « CS »).

1.3 Toute demande d'inscription et toute réservation de l'une des offres de participation au Salon impliquent l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales de participation. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite des Organisateur, prévaloir sur les présentes. Toute condition contraire sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable aux Organisateur quel que soit le moment où elle pourra être portée à leur connaissance.

Article 2 - Conditions d'admissions et conditions financières :

2.1 Seules les demandes de participation réalisées au moyen des documents originaux du Salon transmis par les Organisateur ou le CS, sont considérées. Les documents doivent être adressés au Commissariat Général du Salon à l'adresse suivante : Alter Expo / Planète Créa 2009 – 6 Parc de Brocéliande – 35760 Saint Grégoire.

2.2 Les Organisateur se réservent le droit de refuser toute demande de participation pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion du Salon et notamment lorsque la totalité des offres de participation a été souscrite. L'organisme ou la société dont la demande de participation est refusée en seront informés par écrit et seront intégralement remboursés par les Organisateur du montant de la somme versée lors de leur inscription. Cet organisme ou cette société ne pourra en aucun cas et pour aucun motif, notamment le fait que leur candidature ait été sollicitée par les Organisateur ou le CS, prétendre à une indemnité de quelque nature que ce soit. En l'absence de refus adressé à l'organisme ou la société dans les conditions indiquées ci-dessus, la demande de participation sera réputée avoir été acceptée par les Organisateur et considérée comme une réservation définitive permettant à son titulaire de participer au Salon (ci-après le « Client »).

2.3 Toute demande de participation doit être accompagnée du règlement du montant TTC de la totalité de la réservation selon les mentions inscrites sur le dossier d'inscription. Tout retard de paiement entraînera l'application de pénalités de retard dont le taux est égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal, qui seront exigibles après mise en demeure.

2.4 Au cas où le prix total de la réservation ne serait pas entièrement réglé à la date d'ouverture du Salon, les Organisateur pourront disposer de la réservation sans obligation de rembourser les sommes déjà versées par le Client qui seront conservées à titre de dommages et intérêts.

2.5 La souscription d'une participation est nominative, incessible et inaliénable. Il est formellement interdit aux Clients, sauf accord préalable écrit des Organisateur, de céder, sous-louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leur réservation. Il leur est également interdit de louer dans l'enceinte de Caen Parc Expo une surface autre que celle proposée par les Organisateur et de faire de la publicité sous quelque forme que ce soit au bénéfice de sociétés ou organismes non Clients du Salon.

Article 3 – Annulation de la réservation :

3.1 La réservation exprime un consentement irrévocable.

3.2 Toute demande d'annulation doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'accusé réception auprès des Organisateur. Si la demande d'annulation intervient avant le 28 mars 2009, le Client demeure redevable à titre d'indemnité de 50% du montant TTC de sa réservation. Si la demande d'annulation intervient après le 28 mars 2009, la totalité des sommes dues au titre de sa réservation sera exigible et conservée à titre d'indemnité de rupture.

Article 4 – Déroulement du salon :

4.1 Le salon débutera le 23 avril à 10h00 pour se terminer le 24 avril à 18h00. Il se tiendra au Parc des Expositions de Caen (Caen Parc Expo), rue Joseph Philippon, 14065 Caen Cedex 04.

4.2 Le plan du Salon est établi par les Organisateur qui décident de l'implantation des stands par espace thématique, au prorata des surfaces réservées, en fonction des emplacements disponibles et par ordre d'arrivée des inscriptions valides, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par les Clients. Le plan est communiqué au Client dans un délai fixé par les Organisateur.

4.3 Chaque Client s'engage donc à se conformer aux décisions prises par les Organisateur sans que celles-ci ne puissent faire l'objet d'aucun recours.

4.4 Les emplacements attribués devront être aménagés le 22 avril 2009 et occupés en permanence durant les heures d'ouverture les 23 et 24 avril 2009 par le Client ou un représentant du Client. A défaut, et sauf cas de force majeure excluant la responsabilité du Client et portée formellement à la connaissance des Organisateur, lesdits emplacements seront considérés comme disponibles et pourront recevoir une nouvelle affectation sans que le Client défaillant puisse prétendre à une indemnité ou à un remboursement quelconque.

4.5 Aucun élément de décoration ou mobilier ne doit dépasser les limites du stand. Les aménagements dont la hauteur est supérieure à 2,50m à partir du sol ne sont pas autorisés. Afin de prévenir toute atteinte à l'image du Salon, tout Client souhaitant réaliser tout aménagement spécifique de son stand devra soumettre à l'approbation des Organisateur le détail de son projet par écrit et au moins 30 jours avant le Salon.

4.6 Sauf accord exprès des Organisateur, toute distribution de publicités, tracts ou objets promotionnels ne peut être effectuée en dehors du stand réservé par le Client et toutes démonstrations sonores ou bruyantes sur le stand sont formellement interdites.

4.7 Le Client est tenu d'avoir enlevé à l'issue du démontage, tout objet encombrant (construction de stand, moquette, mobilier, ...), décors, matériels, marchandises ou supports de communication (magazines, journaux, plaquettes, ...) apportés par lui-même ou ses sous-traitants. Dans le cas contraire, les frais induits par l'enlèvement des objets ou supports seront intégralement refacturés au Client.

Article 5 – Règlements et consignes de sécurité :

5.1 Les jours, horaires, modalités de montage et de démontage des stands, le Dossier Technique Expositif et la réglementation de Caen Parc Expo seront remis par les Organisateur ou le CS.

5.2 D'une façon générale, les Clients sont tenus de respecter les lois et les règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons, ainsi que les consignes de sécurité édictées par la Préfecture. A titre particulier, ils doivent se conformer aux règlements et consignes de sécurité de Caen Parc Expo. En tout état de cause, les marchandises, produits ou services présentés par

le Client doivent être conformes, dans leur forme et leur contenu aux règles et normes françaises et européennes.

5.3 Chaque Client s'engage à respecter et à faire respecter par ses salariés, représentants et sous-traitants, la réglementation mentionnée à l'alinéa précédent ainsi que les consignes précisées dans le Dossier Technique Expositif et dans les conditions générales de participation. A défaut du respect de l'ensemble des dispositions susmentionnées, le Client reconnaît que sa responsabilité pourra être engagée de ce fait.

Article 6 – Communication :

6.1 Les messages, textes, annonces et tout autre élément émanant des Clients (ci-après les « Informations Clients ») pour être insérés, selon les offres de participation souscrites, dans le guide du Salon ou sur tout autre support de communication ou de promotion du Salon (ci-après les « Supports Salon »), ou pour être exploités lors du Salon, sont diffusés sous la responsabilité exclusive des Clients.

6.2 Les Organisateur se réservent le droit d'interrompre ou de refuser la diffusion ou l'insertion de toute Information Client qu'ils estimeraient contraire : en particulier à la bonne tenue, à la bonne présentation des Supports Salon ou du Salon en lui-même, et plus généralement à ses intérêts commerciaux, matériels ou moraux ou en infraction avec la législation en vigueur.

6.3 Afin de permettre leur insertion sur les Supports Salon, les éléments techniques (images, scripts, textes, logos, fichiers) composant les Informations Clients doivent respecter les instructions communiquées par les Organisateur et être fournis dans les délais indiqués par les Organisateur.

6.4 En cas de non respect des délais et instructions de remise de ces éléments par un Client, les Organisateur mentionneront uniquement son nom sur les Supports Salon, sans que ledit Client puisse prétendre à une indemnité ou compensation quelconque et à quelque titre que ce soit.

6.5 Les Clients s'engagent à informer les Organisateur de toute modification concernant leurs logo, nom commercial ou tout autre élément distinctif tel que déjà communiqué au public.

Article 7 – Responsabilités – Assurances :

7.1 Le Client est responsable du paiement et de l'obtention des droits et des autorisations nécessaires à la diffusion de ses Informations Clients. Il certifie que leur contenu ne contrevient à aucune disposition législative ou réglementaire et/ou aux droits de tiers, et ne comporte aucune imputation ou allusion diffamatoire ou dommageable à l'égard des tiers.

7.2 Le Client garantit les Organisateur contre tout recours émanant de toute personne qui s'estimerait lésée par la diffusion d'une Information Client, à quelque titre que ce soit. En conséquence, le Client garantit et indemniser les Organisateur contre toutes actions, réclamations et procédures (incluant les frais de justice, frais et honoraires de conseil) fondées sur le contenu de ses Informations Clients, ainsi que de tous dommages, coûts, engagements de responsabilité et dépenses résultant de ces actions, qui pourraient être engagées par tous tiers, à quelque titre que ce soit.

7.3 La responsabilité des Organisateur ne saurait être engagée en cas d'omissions ou erreurs de reproduction, composition ou autres des Informations Clients, qui surviendraient sur l'un quelconque des Supports Salon, qu'elle qu'en soit la forme et le mode de diffusion.

7.4 Dans l'enceinte du Salon, les Clients prendront les lieux dans l'état dans lesquels ils les trouveront et devront les laisser dans le même état. Toutes détériorations causées à leur stand et à leurs éléments de décorations, ou du fait de l'aménagement de leur stand, de leurs éléments de décorations, de leurs personnels et sous-traitants, sont à la charge des Clients. Ceux-ci sont directement responsables vis-à-vis de Caen Parc Expo, la responsabilité des Organisateur ou du CS ne pouvant en aucun cas être engagée.

7.5 Tout Client est responsable du matériel qu'il expose et/ou loue dans le but d'aménager son stand. Les Organisateur et le CS déclinent toute responsabilité pour la perte, le vol ou la détérioration de ce matériel durant toute la durée de l'opération, montage et démontage compris. Les Clients sont également responsables de tous les dommages causés aux tiers du fait de leurs installations ou activités.

7.6 Il appartient donc à chaque Client de souscrire, directement et à ses frais, une assurance pour couvrir ces différents risques.

7.7 Tout préjudice, y inclut les préjudices commerciaux et les troubles de jouissance, qui pourrait être subi par les Clients et dont les Organisateur ne seraient pas directement responsables, ne saurait, pour quelque cause que ce soit, engager la responsabilité des Organisateur ou de ses représentants.

7.8 En tout état de cause, quel que soit le fondement des réclamations éventuelles du Client, la responsabilité totale des Organisateur sera limitée à des dommages et intérêts ne pouvant excéder le montant total de la réservation.

Article 8 – Dispositions diverses :

8.1 Toute inexécution de l'une des obligations prévues aux présentes conditions générales de participation pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive du Client défaillant sans que celui-ci puisse prétendre à aucun remboursement ou ni à aucune compensation. Les Organisateur pourront disposer de la façon qui leur conviendra des emplacements et réservations ainsi laissés libres.

8.2 Les Organisateur se réservent le droit de procéder, à tout moment et sans recours possible de la part des Clients, à toute modification utile ou nécessaire au bon déroulement du Salon et notamment à tout changement d'horaire, d'emplacement ou d'aménagement d'un stand. Chaque Client reconnaît ce droit de modification aux Organisateur et s'engage à accepter et à appliquer toutes nouvelles dispositions imposées par celui-ci du fait de ces modifications.

8.3 Les Organisateur ont seuls le pouvoir de statuer sur tous les cas non prévus aux présentes conditions générales. Toutes leurs décisions sont prises sans recours possibles et sont immédiatement exécutoires, ce que chaque Client reconnaît et accepte.

8.4 Dans le cas où, pour une raison de force majeure, le Salon ne pouvait avoir lieu, les Clients ne sauraient prétendre à aucune indemnité, ni compensation de quelque nature que ce soit. Après paiement de toutes les dépenses engagées, les sommes restant éventuellement disponibles seraient réparties entre les Clients, au prorata des sommes versées par eux sans qu'ils puissent exercer un recours, à quelque titre que ce soit et pour quelque cause que ce soit, contre les Organisateur ou leurs représentants.

8.5 Tout différend ou difficulté nés de l'interprétation ou de l'exécution des présentes seront soumis, en cas d'échec d'une tentative préalable de solution amiable, à la compétence du Tribunal de Commerce de Caen.

VISUEL DU MOBILIER MIS EN LOCATION Salon PLANÈTE CREA 2009



Table Boston + 3 chaises Tissus



Comptoir Rochereau + 2 Tabouret Z



Ensemble Candilis

- 1 présentoir Candilis
- 1 comptoir Passy
- 1 tabouret Z
- 3 chaises Bunny
- 1 table Lausanne
- 1 Perroquet
- 1 corbeille à papier



Ensemble Bunny



Présentoir Vago



Réfrigérateur 140 Litres



Ecran Plasma 42''

BON DE COMMANDE DES EQUIPEMENTS

A retourner à :

CAEN EXPO-CONGRES .
Rue Joseph Philippon BP 36260
14065 CAEN Cedex 4

Contact : Peggy PAIN

Tel : 02 31 29 99 61 - Fax : 02 31 29 99 94 – Mail : peggy.pain@caen-expo-congres.com

RAISON SOCIALE :
ADRESSE :
RESPONSABLE :
Téléphone : Fax : E mail :

DESIGNATION	Nbre	MONTANT UNITAIRE HT	MONTANT HT
Matériel			
Ensemble 1 : 1 table et 3 chaises		65.00	
Ensemble 2 : comptoir + 2 tabourets « Z »		94.00	
Ensemble 3 : Ensemble Candilis		350.00	
Ensemble 4 : Ensemble Bunny		154.00	
Présentoir Vago		65.00	
Réfrigérateur 140 Litres		88.00	
Matériel vidéo			
Ecran Plasma 42 pouces (les 2 jours)		415.00	
Support sol écran plasma (1.8 m)			
Lecteur DVD		30.00	
Matériel Informatique			
PC Portable		450.00	
Ecran plat 19p vidéo/data		195.00	
		TOTAL HT	
		TVA 19,6%	
		TOTAL TTC	

Les tarifs incluent : La location du mobilier, la pose, la dépose, l'assurance et le transport.

Règlement : 100 % à la commande à l'ordre de : CAEN EXPO-CONGRES

Signature et cachet de l'entreprise